

## Séance du 29 mai 2018

**Présents :** M. D. DRAUX, Bourgmestre ff. – Président  
MM. B. SIRAULT, ~~I. URBAIN~~, F. van HOUT, P. BOUVIEZ,  
A. MALOU, Echevins  
M. J. DONFUT, Président du CAS  
MM. Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK,  
~~F. URBAIN~~, T. LAPAGLIA, D. CICCONE,  
V. RUSSO, JM. DUPONT, ~~G. FONCK~~, M. DISABATO,  
S. VANOVERSCHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ,  
R. WASELYNCK, ~~B. GALLEZ~~, EM. HAMOUMI, C. DUFRASNE,  
A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE, Conseillers  
Communaux  
M. P. WILPUTTE, Directeur Général

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance et excuse l'absence de Mesdames I. URBAIN, B. GALLEZ et de Monsieur Fabian URBAIN.

Avant d'aborder l'ordre du jour, et suite à l'attentat qui a eu lieu à Liège faisant plusieurs victimes et blessés, Monsieur le Bourgmestre demande qu'il y ait une minute de silence. Il remercie ensuite l'Assemblée.

Monsieur DEBAISIEUX prend ensuite la parole et remercie Monsieur le Bourgmestre d'avoir sollicité cette minute de silence. Il se réjouit ensuite que la Ducasse de Mons se soit bien déroulée, malgré l'incident lors de la montée du car d'or. Il demande ensuite qu'un courrier au nom du Conseil Communal de Frameries soit adressé à la ville de Liège pour rendre hommage et s'associer à la peine et à la douleur des liégeois.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'un courrier leur sera adressé au nom du Conseil Communal de Frameries.

L'ordre du jour est maintenant abordé.

### **Assemblée Générale ordinaire de l'Intercommunale ETA ALETRIA du 18 juin 2018**

L'ASBL ETA Alteria tiendra son assemblée Générale ordinaire lundi 18 juin 2018 à 19h00.

#### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 décembre 2017
2. Présentation des comptes, du rapport comptable, de gestion et d'activités relatifs à l'exercice 2017.

3. Rapport du commissaire réviseur
4. Avis du conseil d'entreprise
5. Approbation des comptes annuels
6. Affectation du résultat
7. Décharge à donner aux administrateurs
8. Décharge à donner au commissaire réviseur

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU,  
J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK,  
T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO,  
S. VANOVERSHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK,  
E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

**Article 1 :**

➤ d'approuver les points de l'ordre du jour, à savoir :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 décembre 2017
2. Présentation des comptes, du rapport comptable, de gestion et d'activités relatifs à l'exercice 2017.
3. Rapport du commissaire réviseur
4. Avis du conseil d'entreprise
5. Approbation des comptes annuels
6. Affectation du résultat
7. Décharge à donner aux administrateurs
8. Décharge à donner au commissaire réviseur

**Article 2 :**

➤ de transmettre à ETA Alteria (ASBL Les Entreprises Solidaires) la présente délibération.

La délibération requise est adoptée.

**Monsieur DISABATO entre en séance.**

**Assemblée Générale ordinaire de l'Intercommunale IRSIA du 18 juin 2018**

L'Intercommunale IRSIA tiendra son assemblée Générale ordinaire lundi 18 juin 2018 à 19h30.

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 décembre 2017
2. Présentation des comptes, du rapport comptable, de gestion et d'activités relatifs à l'exercice 2017.
3. Rapport du commissaire réviseur
4. Approbation des comptes annuels
5. Affectation du résultat
6. Décharge à donner aux administrateurs
7. Décharge à donner au commissaire réviseur
8. Rapport annuel du comité de rémunération

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

**PAR 22 VOIX « POUR » ET 1 VOIX CONTRE (PP)**

Décide :

### **Article 1 :**

D'approuver tous les points mis à l'ordre du jour, à savoir :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 décembre 2017
2. Présentation des comptes, du rapport comptable, de gestion et d'activités relatifs à l'exercice 2017.
3. Rapport du commissaire réviseur
4. Approbation des comptes annuels
5. Affectation du résultat
6. Décharge à donner aux administrateurs
7. Décharge à donner au commissaire réviseur
8. Rapport annuel du comité de rémunération

### **Article 2 :**

De charger ses délégués à cette assemblée générale ordinaire, à savoir, Messieurs BOUVIEZ, CEUTERICK, DUFRASNE, STIEVENART, WASELYNCK, de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 29 mai 2018

- Approuver à l'unanimité les points mis à l'ordre du jour

### **Article 3 :**

- de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération.

### **Article 5 :**

- de transmettre à l'Intercommunale IRSIA la présente délibération.

La délibération requise est adoptée.

### **Assemblée Générale ordinaire de l'Intercommunale IMIO du 07 juin 2018**

L'Intercommunale IMIO tiendra son assemblée Générale ordinaire le 07 juin 2018 à 18 heures.

#### **Ordre du jour :**

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes.
3. Présentation et approbation des comptes 2017.
4. Décharges aux administrateurs.
5. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU,  
J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK,  
T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO,  
S. VANOVERSCHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK,  
E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

**PAR 22 VOIX « POUR » ET 1 VOIX CONTRE (PP)**

Décide :

### **Article 1**

- d'approuver ci-après les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IMIO du 14 décembre 2017 qui nécessitent un vote :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes.
3. Présentation et approbation des comptes 2017.
4. Décharges aux administrateurs.
5. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes.

## **Article 2**

- de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

## **Article 3**

- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

## **Article 4**

- de transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO.

La délibération requise est adoptée.

### **Désignation d'un auteur de projet pour la révision du Schéma de Développement Communal et du Guide Communal d'Urbanisme** **Approbation des conditions et du mode de passation**

Depuis l'entrée en vigueur du Code de Développement Territorial (Codt) en juin 2017, le Schéma de Structure Communal est devenu le Schéma de Développement Communal (SDC) et le Règlement Communal d'Urbanisme, le Guide Communal d'Urbanisme.

Ces deux outils d'aménagement ayant été mis en place lors de l'entrée en régime de décentralisation en 1996, il convient de revoir ces deux outils devenus en grande partie obsolètes.

Pour ce faire, la passation d'un marché public de services est requise.

Un cahier spécial des charges a été élaboré, il y est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable.

Le coût estimatif des Services s'élève à 180.000,00 € TVAC subsidié à hauteur de 60 %.

Monsieur DEBAISIEUX a une question par rapport à ce point. Cela fait en effet 25 ans que le schéma de structure communal existe, il est donc temps de le revoir. Il souhaite savoir quelles sociétés ont été consultées par le Collège Communal. Il demande si l'IDEA sera reconsulté ou si le Collège va passer directement par l'IDEA. Il souhaite également savoir si les problèmes de mobilité vont être pris en compte dans le cadre de ce nouveau schéma car il y a des choses à améliorer au sein de la Commune. Cela lui semble important de savoir si ces éléments vont être pris en compte. Il ajoute ensuite que par rapport au E-Tendering, on peut passer directement par l'IDEA.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il s'agit d'une procédure négociée directe avec publication et que dès lors, on ne passe pas directement par l'IDEA.

Monsieur DISABATO souhaite quant à lui savoir, juste pour le timing, dans quel délai le projet sera présenté.

Monsieur le Directeur Général lui répond qu'il ne sait pas dans quel délai.

Monsieur DISABATO plutôt 6 mois, plutôt un an ?

Monsieur le Directeur Général lui répond plutôt un an.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Art. 1er : De décider de réviser totalement le Schéma de Développement Communal et le Guide Communal d'Urbanisme

Art. 2 : De solliciter les subsides auprès du Service Public de Wallonie (DGO4).

Art. 3 : D'approuver le cahier des charges N° 2018/039 et le montant estimé du marché " Désignation d'un auteur de projet pour la révision du Schéma de Développement Communal et du Guide Communal d'Urbanisme", établis par le Service Administratif des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 148.760,32 € hors TVA ou 180.000,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 4 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Art. 5 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 93000/733-60 (n° de projet 20180074).

La délibération requise est adoptée.

**Amélioration et égouttage de la rue Maïeur Andry - Approbation du marché conjoint et de la convention entre la SWDE et la Commune**

Les travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue Maïeur Andry sont repris dans la modification du programme d'investissements 2017-2018 approuvé par cette assemblée en décembre 2017.

Par son courrier du 20 mars dernier, la DGO1 a confirmé l'approbation de cette modification.

L'investissement relatif à ces travaux atteint un coût estimatif de 218.736,94 € TVAC (voirie + égouttage), et sera subsidié à 50%.

Pour ce faire, la passation d'un marché public de Travaux est requise.

Un cahier spécial des charges a été élaboré, il y est proposé de passer le marché par procédure ouverte.

Vu la configuration particulièrement étroite de la rue Maïeur Andry, il a été proposé de réaliser un marché conjoint entre la SWDE et la Commune.

À cet effet, une convention doit être établie entre les deux parties.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU,  
J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK,  
T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO,  
S. VANOVERSCHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK,  
E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article 1er : D'approuver la convention du marché conjoint entre la SWDE et la Commune

Article 2 : D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché conjoint "Amélioration et égouttage de la rue Maïeur Andry", établis par l'auteur de projet, IDEA, Rue de Nimy, 53 à 7000 MONS. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 200.013,66 € hors TVA ou 218.736,94 €, TVA comprise (voirie + égouttage).

Article 3 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 42111/731-60 (n° de projet 20180022).

Article 5 : D'envoyer le dossier projet pour approbation à la DGO1

La délibération requise est adoptée.

### **Enseignement- Ouverture de classe au 30 avril 2018- Ratification**

Une augmentation de cadre peut être prévue le 11<sup>e</sup> jour de classe après les congés de printemps, soit le lundi 30 avril 2018.

Mme lafolla Rosanna, Directrice d'école, informe le Pouvoir Organisateur qu'une augmentation de cadre peut être prévue le 30 avril 2018 à l'école de la Victoire, à savoir : 116 enfants inscrits au 27 avril 2018.

Des ajustements de périodes organiques en psychomotricité seront automatiquement effectués aux 4 dates d'augmentation de cadre en maternel (uniquement à la hausse), afin d'ajuster le nombre de périodes de psychomotricité à l'évolution du nombre d'emplois entiers d'instituteur.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

- Article 1<sup>er</sup> : de ratifier la décision du Collège communal du 17 avril 2018 relative à la décision d'ouvrir ½ emploi supplémentaire en maternel, à l'école de la Victoire, à dater du lundi 30 avril 2018 ;
- Art.2 : de ratifier la décision du Collège communal du 17 avril 2018 relative à la décision d'ouvrir 2 périodes en psychomotricité à l'école de la Victoire, à dater du 30 avril 2018 ;
- Art. 3 : de maintenir ces emplois jusqu'au 29 juin 2018, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif ;

La délibération requise est adoptée.

### **Enseignement- Encadrement Différencié – Moyens et Budgets au 1<sup>er</sup> septembre 2018**

Par son courrier, La Fédération Wallonie Bruxelles communique le classement, le nombre de périodes et les moyens de fonctionnement octroyés aux écoles communales, dans le cadre de l'encadrement différencié, pour l'année scolaire 2018-2019, comme suit :

Ecoles	Périodes	Budget En maternel	Budgets En primaire	Nouveaux Classements
Léopold	2p	1043		4
Champ perdu	4p		2400	2
Calmette	20p		11718	3a



Libération	13p		6671	4
Eugies	12p		5839	3b
Collard	5p		2344	4
Total		1.043€	28.972€	

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

- Article 1<sup>er</sup> : de prendre acte des moyens réservés à l'encadrement différencié à dater du 1<sup>er</sup> septembre 2018, comme suit :

Ecoles	Périodes	Budget En maternel	Budgets En primaire	Nouveaux Classements
Léopold	2p	1043		4
Champ perdu	4p		2400	2
Calmette	20p		11718	3a
Libération	13p		6671	4
Eugies	12p		5839	3b
Collard	5p		2344	4
Total		1.043€	28.972€	

- Article 2 : de soumettre ce point lors de la Copaloc.
- Article 3 : d'inscrire en modification budgétaire 2018, pour le maternel, la somme de 417,2€ sur article budgétaire 721.03.124.48-2018 soit 4/10 de la somme globale de 1043€.
- Article 4 : d'inscrire en modification budgétaire 2018, pour le primaire, la somme de 11.588,8€ sur l'article budgétaire 722.02.124.48-2018, soit 4/10 de la somme globale de 28.972 € .

La délibération requise est adoptée.

**Mobilité – Réserve de deux emplacements de stationnement pour personnes handicapées sur le parking « Harmonie ».**

Le Service Circulation Routière de la Zone de Police Borraine signale que des véhicules sont régulièrement stationnés sur les deux emplacements réservés aux personnes handicapées établis sur le parking « Harmonie », le long du pignon du n°49 de la rue des Alliés.

Afin de pouvoir verbaliser les contrevenants, il y aurait lieu de prendre une ordonnance de police.

Monsieur DISABATO souhaite savoir à quoi vont être réaffectés les moyens récupérés.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que la Province de Hainaut donne 25 cents par habitant en plus que prévu au départ et que dès lors des aménagements seront faits par rapport à ce qui a été prévu initialement.

Monsieur le Bourgmestre rappelle qu'au départ, la Commune avait décidé d'octroyer 50% du montant au Parc Naturel des Hauts-Pays et 50% à la Province pour la mise en place du réseau points-nœuds. Une seconde décision a alors été prise afin de bénéficier du même service que les autres Communes, à savoir, compléter par 50% en part communale la somme à allouer au réseau points-nœuds. Ici, les 25 cents par habitant reviendront dans leur entièreté au réseau points-nœuds.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU,  
J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK,  
T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO,  
S. VANOVERSHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK,  
E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

- De prendre une ordonnance de police réservant deux emplacements de stationnement pour personnes handicapées sur le parking « Harmonie », le long du pignon du n°49 de la rue des Alliés.
- De matérialiser cette mesure par le placement du signal E9a avec pictogramme des handicapés.

La délibération requise est adoptée.

### **Majoration pour l'année 2018 de la dotation provinciale pour les projets supracommunaux.**

Pour les années 2017 et 2018 la Province de Hainaut a décidé d'octroyer aux communes une dotation de 75 cents, par habitants et par an, pour la mise en place de projets supracommunaux.

En septembre, le Conseil Communal a décidé de l'égalité répartition du subside entre le Parc Naturel des Hauts-Pays, pour l'acquisition d'une motofaucheuse, et la Maison du Tourisme de la Région de Mons, pour la mise en place du Réseau cyclable « Points-Nœuds ».

Entre-temps, la Province a informé les communes de la majoration de la dotation 2018. Soit 1€ au lieu des 75 cents initialement prévus.

Il appartient dès lors au Conseil Communal de décider de la répartition de ce supplément.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article unique : D'affecter exclusivement la majoration 2018 de la subvention provinciale de supracommunalité au projet « Réseau Points-Noeuds ».

La délibération requise est adoptée.

### **Fabriques d'églises de Saint Remy et Saint Jean-Baptiste - compte 2017-Approbation**

Les fabriques d'églises : Saint Jean-Baptiste et Saint Remy présentent leur compte 2017.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article 1er : d'approuver le compte de la fabrique St Remy comme suit :

Dépenses arrêtées par l'Organe Représentatif agréé	3.355,10 €
Dépenses ordinaires	9037,66 €
Dépenses extraordinaires	€
Dépenses totales	12.392,76€
Recettes ordinaires	9.647,99 €
Recettes extraordinaires	13.294,76 €

Recettes totales	22.942,75 €
Excédent Compte 2017	10.549,99 €

Article 2 : Conformément à l'article L3115-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la présente décision est notifiée :

- à la fabrique d'église St Remy
- à l'organe représentatif du culte concerné

Article 3 : Conformément à l'article L3115-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la présente décision est publiée par la voie d'une affiche.

Article 4 : d'approuver le compte de la fabrique St Jean Baptiste comme suit :

Dépenses arrêtées par l'Organe Représentatif agréé	3.711,39 €
Dépenses ordinaires	11.507,10 €
Dépenses extraordinaires	1.688,38 €
Dépenses totales	16.906,87€
Recettes ordinaires	3.777,10 €
Recettes extraordinaires	25.108,89 €
Recettes totales	28.885,99 €
Excédent Compte 2016	11.979,12 €

Article 5 : Conformément à l'article L3115-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la présente décision est notifiée :

- à la fabrique d'église St Jean Baptiste
- à l'organe représentatif du culte concerné

Article 6 : Conformément à l'article L3115-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la présente décision est publiée par la voie d'une affiche.

Les délibérations requises sont adoptées.

### **Compte Communal 2017 – Règlement.**

En vertu de l'article 74 du Règlement Général de la Comptabilité Communale, le Collège Communal certifie que tous les actes relevant de sa compétence ont été correctement portés aux comptes.

La clôture du compte fait apparaître :

#### **A l'ordinaire**

Un Boni Budgétaire de 4.360.587,61 €

Un Boni Comptable de 4.824.309,73 €

## A l'extraordinaire

Un Mali Budgétaire de 3.651.953,45 €

Un Boni Comptable de 2.498.269,22 €

Monsieur le Bourgmestre donne la parole à Monsieur BOUVIEZ qui rappelle que, comme chaque année à la même période, la majorité doit présenter le compte de l'année précédente.

Il s'agit, au-delà d'un acte légal, d'exposer un état de la situation financière clôturée au 31 décembre 2017 et qui correspond à une photographie des dépenses et des recettes qui ont été programmées au travers d'un document prévisionnel appelé budget. Monsieur BOUVIEZ voudrait, puisque la mandature arrive à sa fin, s'étendre plus largement sur les dernières années écoulées car si le compte 2017 ressemble dans son résultat à ceux enregistrés en 2015 et en 2016, il n'en était pas de même pour ceux issus des années précédentes.

Rappelez-vous, contrariés par des éléments exogènes à notre gestion financière interne, nos comptes 2013 et 2014 avaient été présentés en déficit. N'y voyez aucune maladresse de la part de la majorité, même si certains ont aimé à l'époque prétendre haut et fort du contraire, mais étant contraint d'enregistrer des rentrées en dents de scie au niveau des additionnels à l'IPP et au PI, il était extrêmement difficile de prévoir un budget qui aurait pu être confirmé par un résultat comptable sur la même année.

Mais au-delà des problèmes perçus sur nos principales recettes, les années de cette mandature ont été caractérisées par une gestion parcimonieuse de nos avoirs notamment dans les domaines pour lesquels nous pouvions intervenir pour les maîtriser, je cite les secteurs des dépenses de personnel, du fonctionnement et de la dette. A titre indicatif, Monsieur BOUVIEZ a demandé à ce qu'un tableau soit remis à l'assemblée illustrant l'évolution des dépenses par secteur économique. Il pourra être constaté que depuis 5 ans les dépenses ont très peu augmenté voire même diminué si on se réfère aux résultats des années de début de mandature.

Ainsi, en appliquant une rigueur responsable, les comptes 2015 et 2016 à l'exercice propre ont pu être présentés en large boni (2015 : +569.000€, 2016 : +790.000 €). Dans le même acabit, le Collège porte à la connaissance de l'assemblée que le compte 2017 est caractérisé par un boni à l'exercice propre de 443.814 € . De ce résultat global, Monsieur BOUVIEZ se permet d'y apporter certains commentaires.

En matière de recettes, il est vrai que les plus importantes d'entre elles ont effectivement généré les montants escomptés.

Ainsi, la dotation du fonds des Communes, en augmentation par rapport à 2016, s'est élevée à 7.548.836€, les additionnels à l'IPP et au PI sont équivalents aux montants prévisionnels à savoir 5.195.255 € pour l'IPP et 3.257.836 € pour le PI. Au niveau des taxes locales, si le rendement de la plupart d'entre elles reste similaire aux prévisions budgétaires, on observe plusieurs affaiblissements qui ont trait, entre

autres, aux taxes sur la diffusion publicitaire, sur la force motrice et sur la location d'emplacements publics.

Le rendement de la taxe sur les immeubles inoccupés est en nette augmentation mais ce constat est néanmoins à corréliser avec l'augmentation des dépenses relatives aux non-valeurs de droits constatés non-perçus.

En ce qui concerne les dividendes, les montants constatés sont légèrement plus faibles que prévus. Ils sont de toute évidence impactés par un taux obligataire à la dérive même si l'IPFH les maintient à flot..

Globalement nos recettes augmentent d'environ 449.000€ et s'élèvent à 24.561.665 €

Au niveau des dépenses, celles-ci sont évaluées à 24.117.851 €.

Par rapport au compte de 2016, on constate certes une augmentation dans tous les domaines mais celle-ci est mesurée et très raisonnable. Ce constat doit aussi être comparé avec les chiffres du budget qui, pour des raisons énoncées au moment de sa présentation, ont induit des montants prévisionnels plus élevés et, sans doute dans le fonctionnement, évalués avec une marge de sécurité.

Il est clair que nos dépenses de transferts sont celles qui ont le plus fortement augmenté par rapport à 2016. (près de 440.000€ soit l'équivalent de la recette supplémentaire observée entre 2016 et 2017). Mais ce constat est relatif, puisqu'en 2016 nous avons bénéficié d'un retour financier du CPAS suite à un compte en boni et qui a été enregistré en MB. Dès lors l'évolution de la charge imputable aux dépenses de transferts reste conforme aux prévisions.

En ce qui concerne le domaine des dépenses qui touche le personnel, on note que le taux de couverture (ou de réalisation) c'est-à-dire le rapport du montant dépensé sur le montant prévisionnel budgété est de l'ordre de 97%. Les 3% économisés compensent donc la recette fictive correspondant au crédit spécial préfigurant les dépenses non engagées.

Monsieur BOUVIEZ met aussi en évidence le fait que l'augmentation enregistrée sur 5 ans au niveau des frais de personnel est estimée à 9,14%, ceci en considérant les indexations, les évolutions naturelles et légales ainsi que l'intégration des décisions issues des accords syndicaux. En moyenne annuelle, cela équivaut à une hausse des dépenses de 1,52%. C'est un taux nettement inférieur à ce qu'autorise au maximum la circulaire administrative.

Après analyse du compte, on peut considérer que le boni généré à l'exercice propre pour 2017 correspond dans une large mesure, aux économies réalisées, vous me direz une fois de plus, dans le secteur des dépenses de fonctionnement.

A ce niveau, le taux de couverture n'est que de 84% ce qui signifie qu'environ 500.000€ budgétés n'ont pas été engagés.

Dans les grandes lignes, on remarque que les efforts entrepris en matière d'économie d'énergie (imputables aux travaux et à l'utilisation rationnelle) portent leurs fruits. A titre indicatif, 412.000 € ont été dépensés pour la consommation de gaz et d'électricité en 2016. Seulement, 349.000 € ont été comptabilisés en 2017 et ceci est remarquable. Les frais d'assurance ont été réduits de 20.000€. Les frais imputables aux consommations d'eau ont fortement baissé.

De manière générale, les montants d'un grand nombre d'articles budgétés n'ont pas été totalement engagés ce qui explique un taux de couverture faible dans ce domaine.

Par rapport à 2012 et malgré l'inflation, notre charge relative aux dépenses de fonctionnement a été réduite de 4,59%.

Enfin, la charge de dettes est raisonnable. Elle s'élève en 2017 à 2.825.374€.

Certes, elle est renégociée régulièrement au travers d'une gestion active menée par le directeur financier. Mais, au-delà de ce travail interne, retenons que même si durant ces 5 dernières années, la Commune a engagé près de 13.350.000 € en matière d'investissements, son choix et sa sélection sur les projets subventionnés lui ont permis d'une part de développer une politique de rénovation ambitieuse et d'autre part de restreindre sa charge de dettes à un montant qui l'autorise d'éviter l'étouffement que connaissent certaines communes wallonnes actuellement. Pour rappel, la charge de dettes inscrite au compte 2012 s'élevait alors à 3.086.148 €. Entre 2012 et 2017, notre dette a donc baissé de 8,45%

Enfin, si le boni à l'exercice propre de 2017 amplifie le boni cumulé de 443.814 €, certains mouvements financiers inscrits dans les exercices antérieurs ont été favorables aux finances communales.

Dès lors, tous exercices confondus, le boni cumulé accroît le résultat budgétaire établi en 2016 de 998.070 € pour atteindre 4.360.587 € en cette fin de mandature. C'est quasi le montant enregistré en début de mandature.

Monsieur BOUVIEZ fait ensuite un bref commentaire sur le compte à l'extraordinaire. En ce qui concerne l'extraordinaire, le compte met en évidence un léger recul des investissements en 2017 puisque 2.924.367 € ont été engagés (pour 5.060.776 € en 2016). Certains d'ailleurs pour des raisons techniques ont été reportés.

Pour cet exercice, les principaux engagements, en fonction des secteurs, sont répartis comme suit :

<u>Secteurs</u>	<u>Investissements</u>
Administration générale : (travaux divers, honoraires, achat de mobilier Matériel informatique, acquisition bâtiment, Parking vélos, toiture hall de maintenance)	447.774 €
Voiries-communication : (entretien et rénovation de trottoirs, mobilier urbain, acquisition véhicules)	1.140.754 €
Enseignement : (mises en conformité, détection incendie, mobilier, Travaux divers)	345.048 €
Culture et sports : (démolition base ball, toiture hall omnisports)	727.726 €
Action sociale : (reprise des parts IRSIA, travaux)	38.990 €
Santé publique et hygiène publique : (aménagement cimetières)	172.574 €
Aménagement du territoire : (honoraires)	51.500 €

Enfin, Monsieur BOUVIEZ remercie, au nom du Collège, Monsieur le Directeur Financier pour le travail qu'il a accompli sur l'élaboration du compte et la présentation des résultats au travers de la synthèse analytique.

Monsieur STIEVENART souhaite aborder un poste qu'il a d'ailleurs évoqué en commission, à savoir, la quote-part du Hall de sports. En effet, il y avait des honoraires d'un montant de 5.000 € pour expertise financière et rien n'a été dépensé.

Quand il prend un PV de Collège du 11 janvier 2017, il y a donc plus d'un an, et que l'on peut lire que plus aucune recette n'a été enregistrée depuis le 24 mai 2012, pourquoi arriver alors à une dette de plus de 100.000€. Ce qui inquiète encore plus Monsieur STIEVENART, c'est qu'en commission, il intervient à ce sujet et certains semblent l'ignorer et tombent des nues. Il ne sait pas si les courriers sont bien envoyés mais en tous cas, il y a 100.000 € de dette dans le compte d'une ASBL dans laquelle Messieurs DRAUX et MALOU sont administrateurs. Monsieur STIEVENART souhaite donc savoir quelles mesures concrètes seront prises car il s'agit d'une charge et la convention n'est pas respectée. A un moment donné, il faut atterrir et savoir comment le problème va être réglé. Il intervient à ce Conseil car il ne tient pas à ce que l'on dise que rien n'a été fait et qui plus est, les prochains mandataires ne seront peut-être plus les mêmes.

Monsieur DISABATO estime également qu'il y a un problème si les administrateurs ne sont pas au courant, soit il y a un problème avec la poste, soit le courrier n'a pas été transmis. On ne peut dès lors pas reprocher aux administrateurs que des mesures ne sont pas prises s'ils n'ont pas reçu le courrier. Il y a un grave problème de confiance à ce niveau-là.

Monsieur STIEVENART cite ensuite d'autres postes pour lesquels des sommes ont été prévues mais rien n'a été dépensé, à savoir, l'archivage, les extincteurs dans les écoles pour la prévention incendie, l'entretien des abribus où il s'agit d'une dépense minimale mais tellement récurrente pour leur entretien. Le seul poste où une somme a été dépensée, c'est à la prévention, pour le reste, c'est zéro. Monsieur STIEVENART ne veut pas quitter le Conseil sans faire la remarque. Mille euros ont été prévus au budget pour les abribus et rien n'est dépensé. Or, plusieurs d'entre eux, notamment à la rue de l'Aisette et à la rue des Saules méritent bien un entretien car ils contribuent au bien-être et au cadre de vie. Monsieur STIEVENART admet qu'ils ont été abîmés mais quand il voit qu'ailleurs les vitres ont été remplacées par du plexiglass sans compter.

Monsieur le Bourgmestre reprend la parole par rapport à l'intervention de Monsieur STIEVENART et l'informe que pour le Hall de Sport, que le Collège ne va pas laisser continuer le problème du courrier. De plus, ils sont bien conscients de la dette mais le problème, c'est que le Président et le Gestionnaire de la salle disent ne pas recevoir les courriers. De plus, le comptable, le Gestionnaire et le Président ont été appelés afin d'éclaircir cette situation. Le comptable ne semble pas informé non plus. Dès lors, le Collège a désigné un audit pour voir plus clair. Il s'agit d'une personne de Fayt-lez-Manage. Il va tout éplucher et rédiger un rapport. Suite à cela les mesures qui s'imposent seront prises pour apurer la dette. La quote-part des 25% sur les frais d'énergie n'est peut-être plus facilement remboursable avec les bénéficiaires de la cafétéria. Monsieur le Bourgmestre rappelle aussi qu'il y a eu plusieurs problèmes avec des tenanciers qui sont partis avec la caisse sous le bras. Puis il y a eu un gestionnaire indépendant car la cafétéria ne fonctionnait plus. Il faudra dès lors que le Collège se pose les bonnes questions quand l'audit aura remis son rapport. Monsieur le Bourgmestre est certain que le courrier a bien été adressé



régulièrement par le Directeur Financier mais personne ne le reçoit. Le point sera fait tout prochainement.

Monsieur DEBAISIEUX est administrateur et n'a jamais été convoqué à rien et ne sait même pas si les comptes ont bien été distribués au Tribunal du commerce. Il n'a pas vérifié.

Monsieur RUSSO confirme que cela a été fait.

Monsieur STIEVENART rappelle que si dette il y a, elle doit apparaître.

Monsieur DISABATO demande dans quel délai l'audit va donner les résultats. Monsieur le Directeur Général l'informe qu'une rencontre est prévue d'ici un mois et Monsieur le Bourgmestre confirme que le point sera fait le plus vite possible. Pour ce qui concerne l'archivage et l'entretien des abribus, Monsieur le Bourgmestre ne sait pas répondre mais va se renseigner.

Monsieur STIEVENART pense qu'il y a certainement un marché qui n'a pas été fait. La prévention incendie c'est très important au niveau de la sécurité. Monsieur le Bourgmestre va vérifier et fera une réponse écrite.

Monsieur STIEVENART cite les chiffres de la page 70 du compte, à savoir, 3.000 € pour la prévention incendie, rien dépensé, 4725 € pour le plan d'évacuation, rien dépensé, 3300€ pour analyse des risques incendie, rien dépensé...

Monsieur le Bourgmestre lui rappelle quand même qu'il s'agit du compte 2017 et que dès lors les dépenses ont peut-être été faites début 2018 et apparaîtront donc dans le compte 2018.

Monsieur DEBAISIEUX a juste une question. Il souhaite savoir combien coûte un stère de bois à Frameries car un montant de 20 € apparaît dans le compte. Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il y a une dizaine d'années, il était possible d'en acheter mais que cela fait très longtemps qu'il a entendu dire que l'on vendait encore du bois.

Monsieur DEBAISIEUX remercie également le Directeur Financier pour la synthèse analytique car le document est toujours intéressant et que l'on peut voir qu'il y a de grandes orientations des finances communales dans ce document.

Monsieur DUPONT souhaite également intervenir rapidement sans entrer dans les détails. Le dernier compte de la législature doit être le moyen de voir clair sur l'évolution des chiffres. La synthèse est très bien faite et il remercie aussi le Directeur Financier de la Commune. Il n'a pas entendu d'impressions négatives par rapport aux finances communales. Pol BOUVIEZ l'a très bien fait donc Monsieur DUPONT va rapidement retracer l'évolution des choses depuis le début de la mandature. Il fait remarquer que les Communes vivent des difficultés et que des actions répétées par d'autres niveaux de pouvoir visent à alourdir les dépenses sans aucune compensation alors qu'il faut continuer à assumer les missions. Monsieur DUPONT reprend ensuite 2 chiffres du compte. D'une part, celui du début de mandature et d'autre part, le chiffre de la situation financière en fin de mandature, ce

qui est de son point de vue, autrement significatif. Monsieur DUPONT pense que les finances sont très bien maîtrisées malgré la volonté d'investir dans beaucoup de domaines, il pense que c'est un élément qui a une signification politique car au cours de cette mandature, les finances communales ont été préservées et que pour celles et ceux qui arriveraient demain, les finances sont saines. Enfin, il termine en disant que Pol BOUVIEZ a été un Echevin des Finances attentif, impliqué et rigoureux.

Comme il ne se représentera plus, il tenait à le dire. Il a fait son travail de manière remarquable avec le souci de l'intérêt de la collectivité et de la fonction publique.

Monsieur DISABATO dit que les propos de Monsieur DUPONT étaient « politique » mais admet qu'au niveau des comptes, il y a une bonne politique qui a été menée depuis 6 ans. Il dit qu'à la fin de chaque vérité, il y a toujours une vérité opposée et qu'il ne faut pas croire que si l'opposition vote le compte ce soir, cela ne veut pas dire qu'elle est d'accord sur tout. En tous cas, Monsieur DISABATO peut dire que Monsieur BOUVIEZ a toujours répondu à leurs questions et qu'il a toujours fait un bon travail. Il le remercie car il estime qu'il faut toujours faire son possible pour une commune que l'on aime.

Madame MURATORE s'associe également aux félicitations à son égard car c'est un rôle qui n'est pas toujours très gai. Il faut le remercier.

Monsieur WASELYNCK s'associe aussi aux félicitations. C'est un homme courageux, bienveillant et toujours sympathique.

Monsieur le Bourgmestre remercie tout le monde pour les marques de sympathie adressées à Monsieur BOUVIEZ. Il rappelle que lorsque Monsieur DUPONT l'a désigné pour assurer les fonctions de Bourgmestre ff., il a souhaité que Pol soit associé comme Echevin des Finances car il voulait qu'il l'épaulé. Il termine en disant qu'il aura l'occasion lors d'un prochain Conseil de remercier deux amis, Bernard SIRAUTL et André CEUTERICK qui ne se représenteront plus non plus. Il en reparlera en d'autres circonstances.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUTL, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU,  
J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK,  
T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO,  
S. VANOVERSHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK,  
E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>**

D'arrêter, comme suit, les comptes de l'exercice 2017 :

<b>Bilan</b>	<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>
	80.783.579,12	80.783.579,12

Résultat courant	23.877.600,55	24.675.400,03	797.799,48
Résultat d'exploitation (1)	26.389.366,36	28.203.971,40	1.814.605,04
Résultat exceptionnel (2)	620.580,23	1.037.289,66	416.709,43
<b>Résultat de l'exercice (1+2)</b>	<b>27.009.946,59</b>	<b>29.241.261,06</b>	<b>2.231.314,47</b>

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	29.353.485,93	4.215.545,23
Non Valeurs (2)	273.878,48	0,00
Engagements (3)	24.719.019,84	7.867.498,68
Imputations (4)	24.255.297,72	1.717.276,01
Résultat budgétaire (1 – 2 – 3)	4.360.587,61	-3.651.953,45
Résultat comptable (1 – 2 – 4)	4.824.309,73	2.498.269,22

### **Art. 2**

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au Directeur Financier.

### **Art. 3**

De transmettre les Comptes dans les cinq jours de la présente adoption, aux organisations syndicales, conformément à l'article L1122.23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

La délibération requise est adoptée.

### **Caisse Communale – Procès-verbaux de vérification à la date du 30/09/2017 et 31/12/2017.**

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSCHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

De prendre connaissance des procès-verbaux de vérification de la caisse communale au 30/09/2017 et 31/12/2017.

La délibération requise est adoptée.

### **Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)**

Il s'agit de la séance du 26 avril 2018.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

### **DIVERS**

#### 1) Fabrice DESPRETZ

Il signale qu'il y a un enfoncement important de voirie au croisement des rues Mitoyenne et Albert 1<sup>er</sup>

#### 2) Philippe DEBAISIEUX

Il rappelle qu'il y a 2 bâtiments qui ont subi quelques dégâts soit par incendie au niveau du Vieux Frameries soit par effondrement de toiture à Noirchain. Il souhaite savoir où cela en est. Il y a eu plusieurs vacances scolaires et les animations habituelles comme les autres années n'ont pas pu être assurées. Que va-t-il se passer pour les grandes vacances et quid des réparations.

Monsieur le Bourgmestre prend la parole et dit que pour le Vieux Frameries il y a des négociations en cours afin d'en faire l'acquisition dans la logique des autres bâtiments. Le Collège aurait pu décider de mettre le bâtiment par terre mais il a préféré attendre afin d'éviter des frais de préservation du bâtiment voisin. Il y a des contacts avec le propriétaire et des rencontres ont eu lieu avec des promoteurs intéressés. Au prochain Conseil, une proposition sera faite pour l'achat du Vieux Frameries.

Pour ce qui concerne Noirchain, le Collège a demandé un rapport à une société spécialisée car il y a la mэрule. Un devis a été demandé pour assainissement et le Collège est en train d'examiner la possibilité de démolir. Mais les analyses prennent beaucoup de temps. D'ailleurs Monsieur SIRAUT se sent esseulé mais le Collège s'en occupe.

Monsieur DEBAISIEUX demande alors si le Collège a une solution alternative pour continuer les activités et occuper les jeunes et organiser les réunions car Noirchain est un endroit fort animé.

Monsieur MALOU prend ensuite la parole et informe l'assemblée que Monsieur SIRAUT accueille plus ou moins 50 enfants au niveau du Foyer avec l'aide de personnes extra-scolaires. Les stages ont été renforcés et ils

auront lieu à l'Ecole Calmette. Pour les gens de Noirchain, il faudra se déplacer mais il y a un renforcement pour ne pas perdre l'activité qui est importante.

### 3) Manu DISABATO

Il souhaite intervenir sur les orages et demande que le Collège fasse le point sur les dégâts car à la rue Grande Bretagne, qui est une rue pentue, des riverains se plaignent d'avoir de l'eau dans leur cave de manière systématique. Il pense que ce serait peut-être un problème d'égout. Comment y remédier ?

Monsieur le Bourgmestre n'a été prévenu d'aucun problème d'inondation à la rue Grande Bretagne. A Frameries, les pompiers n'ont pas dû intervenir. Il y a simplement une dame qui a de l'eau dans sa cave, et il y a 2 ans, il y a un voisin à elle qui en avait eu aussi. Il va demander au service technique d'aller voir sur place avec la caméra afin de voir si l'égouttage central est normal. Monsieur le Bourgmestre pense qu'il s'agit d'un problème qui a eu lieu pendant une période de travaux dans la rue, ce qui sera confirmé grâce à la caméra. Il va voir ce qu'il y a lieu de faire.

Monsieur DISABATO demande à qui incombe la responsabilité ?

Monsieur le Bourgmestre préconise qu'il y a un afflux d'eau dans les canalisations, ce qui fait remonter l'eau. Cette dame dit que l'eau vient du mur. Mais c'est la seule personne qui est venue le voir. Il signale que mis à part cela, il y a eu deux coulées de boue dimanche près du Chemin Vert et de Centragro. Les ouvriers ont fait le nécessaire.

### 4) Claude DUFRASNE

A la rue de l'Industrie et à la rue Ferrer, des passages pour piétons ont été réalisés. Monsieur DUFRASNE se réjouit que l'on retrace les lignes blanches mais il signale que les passages pour piétons ne sont quant à eux pas retracés.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'ils sont toujours en cours et que cela sera fait aussi.

### 5) Tulio LAPAGLIA

Il demande ce qu'il en est des restes de l'incendie au feu rouge de La Bouverie car cela est dangereux pour les piétons.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'un courrier a été adressé dernièrement au propriétaire en lui demandant ce qu'il comptait faire. Il est en attente d'une réponse également.

### 6) Manu DISABATO

Il signale qu'il y a également un problème au niveau du tunnel de la gare. Il souhaite savoir si quelque chose a été fait par rapport à cela. En effet, on

essaie que les transports en commun soient un vrai vecteur de déplacement. Les voyageurs galèrent déjà comme cela et si en plus, ils doivent mettre leurs pieds dans l'eau....

Monsieur STIEVENART ajoute que les gens sont paresseux de faire le tour et que dès lors il y en a qui traversent les voies, ce qui est très dangereux et il y a des risques d'accidents.

Monsieur le Bourgmestre leur répond que le tunnel est propriété d'Infrabel et qu'il va leur adresser un courrier.

#### 7) Philippe DEBAISIEUX

Il intervient par rapport aux cimetières et souhaite savoir ce qu'il en est car « les cimetières verts » ce ne sont pas des mauvaises herbes. Il y est allé ce week-end et il y a des mauvaises herbes partout. Il demande ce qui est prévu pour avoir des sépultures propres dans les cimetières.

Monsieur le Bourgmestre l'informe qu'il s'est renseigné au niveau des mesures prises. Le service s'est équipé de desherbeurs thermiques et de brûleurs. De l'argent a été mis au budget pour retirer une couche et remettre du gravier. Des contacts ont été pris avec les familles pour le carré des combattants au cimetière de Frameries pour ne laisser que les frontons au niveau de la pelouse d'honneur. De la pelouse sera ensuite semée tout le long. Il a également été fait appel à du renfort au niveau de l'ALE. Ils ont d'ailleurs commencé la semaine dernière. Pour l'instant, c'est un peu compliqué, vu le temps, de travailler au jardin, il faut le faire entre 2 gouttes.

Monsieur MALOU signale ensuite qu'au niveau d'été solidaire, 50% des étudiants seront dédicacés à ce projet.

Monsieur DESPRETZ rappelle que les ALE doivent être équipés de matériel et de vêtements adéquats pour éviter les incidents.

Par le Conseil Communal,

Le Directeur Général,

Philippe WILPUTTE

Le Bourgmestre ff. – Président,

Didier DRAUX